



## Mairie de BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

Département de la Vendée

Arrondissement des Sables d'Olonne

### Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU SOUS LA ROCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nathalie FRAUD, Maire.

Présents: Nathalie FRAUD, Emmanuelle MAILLOCHEAU, Claude DRAPPIER, Francis GAUVRIT, Claudine REMOND, Bernard GAUVRIT, Guillaume MALLARD, Sébastien DESMAS, Aurélie MENARD, Natacha MOINARD.

Représentés: Anthony VIVET a donné procuration à Bernard GAUVRIT, Mathieu ROCHETEAU a donné procuration à Natacha MOINARD, Sébastien GENDRE a donné procuration à Claude DRAPPIER, Frédéric NERRIERE a donné procuration à Emmanuelle MAILLOCHEAU.

Absente: Emilie GUYOCHET

Secrétaire de séance : Emmanuelle MAILLOCHEAU

#### Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025
- Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour pâturage
- Acceptation d'un don de l'association Beaulieu Sport Tennis
- Convention de mise à disposition du broyeur de végétaux par la Communauté de Communes du Pays des Achards
- Fixation de tarifs pour la non restitution de clés des locaux communaux
- Questions diverses
  - Projet de lotissement La Source Rue des Cormiers
  - Point sur le projet de rénovation de l'aile de la Cour des Arts
  - Retour sur la permanence sur le projet éolien
  - Installation de stationnements vélos
  - Journées du Patrimoine

### **1. Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2025**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2025.

### **2. Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour éco-pâturage**

Vu le projet de convention annexé à la délibération,

Considérant que la parcelle AH 104, dont la commune a la gestion, a été identifiée en partie pour mettre en place l'éco-pâturage sur toute l'année, pour une surface d'environ 1 054 m<sup>2</sup>,

Entendu l'exposé de Madame Emmanuelle MAILLOCHEAU présentant le dispositif,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'entretien des parcelles susmentionnées par éco-pâturage avec M. et Mme TRAINÉAU, et toutes les pièces s'y rapportant.**

### **3. Acceptation d'un don de l'association Beaulieu Sport Tennis**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don de 2 000 € présentée par l'association Beaulieu Sport Tennis par courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025,

Considérant que ce don contribuera à participer au financement de la rénovation de l'éclairage de la salle de raquettes de Beaulieu sous la Roche,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:**

- **D'ACCEPTER le don de 2 000 € par l'association Beaulieu Sport Tennis.**
- **De CHARGER Madame Le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'encaissement de ce don.**

### **4. Convention de mise à disposition des broyeurs de végétaux aux communes de la Communauté de communes du Pays des Achards**

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis 2018, la Communauté de Communes dispose de 3 broyeurs à végétaux qui sont mis à disposition des services des espaces verts des communes. L'achat et la gestion ont été initialement gérés par le service Collecte et Traitement des Déchets car l'acquisition des broyeurs était en partie financée par le syndicat départemental de traitement des déchets Trivalis et l'ADEME dans l'objectif d'encourager les communes à broyer/réutiliser leurs déchets verts plutôt que de les déposer en déchèteries.

Pour cette raison, la gestion des réservations, des départs/arrivées du matériel, du suivi et de l'entretien a été confiée au service de Collecte et de Traitement des Déchets de la CCPA. Après avoir effectué des

formations aux utilisateurs, une convention a été établie avec chaque commune pour définir les conditions d'emprunt et d'utilisation des broyeurs.

Même s'il est difficile d'évaluer l'impact direct sur les tonnages de déchets verts car d'autres facteurs entrent en jeu, il est constaté qu'ils sont empruntés très régulièrement en période hivernale par la plupart des communes, les retours sur le matériel sont positifs, et ceux-ci apportent une plus-value intéressante pour les services communaux d'entretien des espaces verts. La Communauté de communes quant à elle utilise peu les broyeurs de manière directe car elle possède moins d'espaces nécessitant du broyage, il s'agit donc avant tout d'un service à destination des communes.

Les missions du service Collecte et Traitement des Déchets sont éloignées de la gestion de ce type de matériel et celui-ci manque de temps, de qualifications et de compétences pour assurer un suivi rigoureux et de qualité. La mise à disposition des broyeurs, la gestion des réservations et l'entretien du matériel doivent être adaptés.

Il est proposé de répartir les 3 broyeurs de la manière suivante : un dans la commune de Martinet, un autre dans la commune de Nieul-le-Dolent, le dernier reste au sein des ateliers communautaires de la Communauté de communes. Une nouvelle convention de mise à disposition, jointe à la présente délibération, annule et remplace les précédentes conventions.

Considérant l'avis favorable émis par le Bureau communautaire du 9 avril 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°RGLT\_25\_649\_132 du 16 juillet 2025 approuvant la nouvelle convention de mise à disposition des broyeurs de végétaux aux communes membres de la Communauté de communes du Pays des Achards ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ABROGER la décision n° RGLT\_18\_404\_D126 relative à la précédente convention de mise à disposition des broyeurs des végétaux à destination des communes du Pays des Achards ;**
- **D'APPROUVER la nouvelle convention de mise à disposition des broyeurs de végétaux aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays des Achards, jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

*Mme Nathalie FRAUD précise que l'entretien du broyeur revient à la commune utilisatrice. Réparations si panne à la charge de la commune l'ayant en sa possession.*

## **5. Fixation de tarif pour la non restitution de clés des locaux communaux**

Madame le Maire expose à l'assemblée que régulièrement les clés des locaux communaux sont confiées aux utilisateurs (salle des fêtes, réunions, associations, entreprises...).

Afin de sensibiliser les utilisateurs sur les conséquences pour la collectivité de la perte de clés confiées (coût de renouvellement, nécessité de changer les serrures...), il est proposé que toute perte de clé soit facturée 50 € à la personne (physique ou morale) responsable de la perte.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 27 août 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **d'AUTORISER Madame le Maire à facturer 50,00 € toute perte de clé à la personne responsable de la perte**

*M Sébastien DESMAS questionne sur le coût réel du remplacement de la clé, qui peut être supérieur à ce montant si perte d'une clé sécurisée. Mme Nathalie FRAUD précise que le bureau municipal a décidé de ce montant forfaitaire, calé sur le montant facturé en cas de perte du badge pour la salle du Mille Club.*

## Questions diverses

- Projet de lotissement La Source Rue des Cormiers

Le projet est en cours d'étude. Des chiffrages ont été reçus et doivent être étudiés.

- Point sur le projet de rénovation de l'aile de la Cour des Arts

Le Conseil Municipal confirme l'orientation de la commission Aménagement sur le projet, à savoir l'engagement de la Commune sur une rénovation énergétique de l'aile de la Cour des Arts.

- Retour sur la permanence sur le projet éolien

Une permanence publique pour présenter le projet éolien de Beaulieu-sous-la-Roche s'est tenue à la salle des Mille Club le 28 août 2025 de 17h30 à 20h. Simultanément, une permanence virtuelle a été mise en place jusqu'au dimanche 31 août 2025. La permanence physique a rassemblé une centaine de personnes ; leur arrivée concentrée à l'ouverture de la permanence laisse penser qu'ils s'attendaient à assister à une réunion publique. Parmi les participants, 14 ont laissé leurs coordonnées et 4 une contribution écrite. La permanence virtuelle a été visitée par 8 personnes, dont une a échangé avec wpd via le chat du site internet.

Cet évènement a réussi à mobiliser les citoyens qui se sont déplacés nombreux pour venir s'informer et échanger. La quasi-totalité des personnes présentes sont des résidents de la commune et les riverains de la zone d'étude (La Robretière, la Cosnière, la Résinière, le Précanteau...) étaient particulièrement représentés. Parmi eux, beaucoup avaient déjà entendu parler du projet mais ne savaient pas à quel stade d'avancement le projet se situe. La moitié de ceux ayant répondu au questionnaire n'avaient cependant pas connaissance du projet et se sont rendus à la permanence pour avoir des informations sur celui-ci, comprendre à quelle échéance le projet pourrait se concrétiser et échanger avec wpd et les élus.

D'après les retours écrits et les échanges, les informations présentées ont plutôt apporté satisfaction aux participants qui ont semblé rassurés par le calendrier et ont compris la nécessité de mener des études pour valider la faisabilité d'un projet.

Les attentes exprimées concernent la poursuite de la communication autour du projet (via le site internet de la mairie, des bulletins d'information, d'autres permanences d'information) et des informations sur certains sujets spécifiques : le paysage, la biodiversité, le démontage, l'acoustique et les retombées économiques.

- Installation de stationnements vélos
- Journées du Patrimoine

## ***Restitution des commissions municipales***

### Commission CCAS – EHPAD

Départ en retraite du directeur de l'EHPAD, M. Thierry LOQUET, remplacé par Mme Céline EMERIAU.

La séance est levée à 22h30

Mme Le Maire  
Nathalie FRAUD



La secrétaire de séance  
Emmanuelle MAILLOCHEAU